

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

**le comité régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et les comités  
départementaux**

**des banques de la Fédération bancaire française**



**MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**



**FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE**

**Comité régional des Banques PACA  
de la FBF**

# Convention académique de partenariat

Entre

## **l'Etat représenté par**

Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et chancelier des universités, faisant élection de domicile Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1,

et

le comité régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et les comités départementaux des Banques de la Fédération bancaire française (FBF) des :

- Alpes de Haute Provence,
- Hautes-Alpes,
- Bouches-du-Rhône,
- Vaucluse,

représentés respectivement par :

- Olivier Constantin, président du comité régional PACA des Banques de la Fédération bancaire française (FBF),
- Marcel Pigot, président du comité départemental des Alpes de Haute Provence des Banques FBF,
- Patrick Bouvier, président du comité départemental des Hautes-Alpes des Banques FBF,
- Patrice Cauvet, président du comité départemental des Bouches-du-Rhône des Banques FBF,
- François Farrugia, président du comité départemental de Vaucluse des Banques FBF.

**Considérant** les évolutions économiques, organisationnelles et technologiques auxquelles sont actuellement soumis les banques affiliées aux comités territoriaux de la Fédération bancaire française de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, ces dernières souhaitent, mieux faire connaître le système bancaire français et ses métiers aux élèves des collèges et des lycées et, ainsi, de mieux appréhender le rôle économique et social de la banque en France ;

**Considérant** que le secteur bancaire français recrute, actuellement au plan national, près de 30 000 salariés par an et que ce dynamisme se prolongera, compte tenu des besoins de renouvellement de la profession ;

**Considérant** que les partenaires cités précédemment, que sont les comités territoriaux des Banques FBF et l'académie d'Aix-Marseille, souhaitent se rapprocher et renforcer, au plan territorial, leur partenariat par la présente convention qui constituera le cadre de référence de leur coopération ;

Il est convenu ce qui suit.

## **Article 1 – Objet de la convention**

L'académie d'Aix-Marseille et la FBF PACA s'engagent à coordonner des actions opérationnelles menées dans le respect de leurs compétences respectives, concourant aux objectifs suivants :

1. mieux faire connaître le contenu des métiers de la banque aux jeunes ainsi qu'aux personnels de l'Education nationale ;
2. favoriser le développement de l'enseignement de la découverte des métiers et des professions ainsi que les formations qui y mènent en faveur des collégiens dans le cadre de l'option de la découverte professionnelle trois heures ;
3. favoriser la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) en faveur des élèves de lycée ;
4. participer notamment à la formation professionnelle des jeunes à travers le développement d'actions pédagogiques communes et en alternance, pouvant favoriser ensuite leur insertion professionnelle.

A cet effet, cette convention académique prévoit un plan d'actions concerté se référant aux objectifs énoncés.

## **Article 2 – Le plan d'action 2011-2014**

Le plan d'action est l'objet d'une construction commune.

Le présent plan d'action est l'objet d'une construction commune entre l'académie d'Aix-Marseille et le comité régional PACA des Banques FBF agissant pour son propre compte et pour le compte des comités départementaux qu'il représente.

1. Promouvoir les métiers de la banque par des actions d'information et d'orientation en prenant en compte à la fois les besoins de recrutement des établissements de crédit adhérents, à court et moyen termes, et l'offre de formation initiale et continue existantes sur l'académie d'Aix-Marseille ;
2. Participer à des séquences de découverte des métiers et assurer la promotion d'outils de présentation du secteur bancaire et de ses métiers ;
3. Connaître et développer l'offre des formations initiales et favoriser l'insertion professionnelle en accueillant des jeunes en cours de formation en alternance sous statut scolaire ou étudiant dans les établissements de crédit (stages ou périodes de formations en entreprise), ainsi que leur insertion professionnelle en fin de parcours.
4. Favoriser la formation continue des adultes

### *Axe I. Promouvoir les métiers*

Cet axe portant sur la promotion des métiers de la vente vise à mieux les faire reconnaître, ainsi que les perspectives d'emploi et d'évolution professionnelle dans ce secteur. Pour cela, les établissements de crédit, développeront des actions d'information auprès de tous les publics susceptibles d'entrer dans la profession, ainsi que vers les familles, les personnels enseignants, les structures en charge de l'information et l'orientation notamment par :

1. l'élaboration et la diffusion de supports d'information sur les métiers du secteur bancaire,
2. la participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information dans les collèges et lycées,
3. l'aide au rapprochement entre les établissements scolaires et les banques, notamment grâce à des visites d'entreprises,
4. la participation à des salons professionnels : par exemple, les forums des métiers de la Banque.

### *Axe II – Promouvoir et animer des séquences de découverte des métiers*

La deuxième priorité retenue par les signataires est d'assurer la promotion d'outils de présentation des banques, du secteur bancaire et de ses métiers, notamment en animant des séquences de découverte des métiers et des professions (DP3) auprès des jeunes et des enseignants dans l'académie d'Aix-Marseille, en référence à la charte académique Ecole-Entreprise DP3.

Les signataires ont la volonté de renforcer la compréhension entre le monde de l'école et celui de l'entreprise et de permettre ainsi une collaboration efficace entre ces deux partenaires, dans l'intérêt de tous, autour d'un projet éducatif.

Il s'agit, pour le comité des banques PACA, au travers des quatre comités départementaux concernés :

1. d'apporter sa contribution à cet enseignement pour les collégiens et à la formation des équipes éducatives qui en ont la responsabilité ;
2. d'organiser dans ce cadre des visites de banques en fonction des possibilités d'accueil des établissements ;
3. de susciter l'intervention de responsables bancaires afin d'informer les élèves et les étudiants, sur les métiers de la banque et les qualités exigées ;
4. de favoriser les témoignages et les échanges dans les classes avec des professionnels et des jeunes en formation dans l'établissement, en stage ou en apprentissage, afin de montrer la diversité et la dynamique d'évolution des parcours dans l'établissement ainsi que les possibilités de formation tout au long de la vie.

### *Axe III – Favoriser l'insertion professionnelle*

La troisième priorité retenue par les signataires est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes notamment au travers d'immersions en entreprise :

- Le premier objectif est d'améliorer les stages et périodes de formation en entreprise au cours du cycle de formation initiale.  
A cet effet, le comité régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et les comités départementaux des Banques de la Fédération bancaire française (FBF) deviennent partenaires de la banque académique des stages en entreprise.
- Le deuxième objectif est de faciliter l'accès à un premier emploi à l'issue des formations professionnelles ou technologiques pour les élèves ou étudiants ayant obtenu un premier diplôme professionnel.

## **Article 3 – Mise en œuvre de la convention académique**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par le comité régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et les comités départementaux des Banques de la Fédération bancaire française (FBF) et l'académie d'Aix-Marseille.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

### **1. Suivi de la convention académique de partenariat et bilan des activités**

Le comité de pilotage, dont les membres seront désignés par chaque partie, se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

### **2. Durée de la convention académique**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature. Elle sera renouvelée de manière expresse et pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception postal, moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Marseille, le 15 avril 2011, en deux exemplaires originaux.

**Pour l'académie d'Aix-Marseille**

**Pour le comité régional Provence – Alpes – Côte d'Azur  
des Banques FBF**

**Jean-Paul de Gaudemar**  
Recteur d'académie  
Chancelier des universités

**Olivier Constantin**  
Président

**Pour le comité des Bouches-du-Rhône  
des Banques de la FBF**

**Pour le comité des Alpes de Haute Provence  
des Banques FBF**

**Patrice Cauvet**  
Président

**Marcel Pigot**  
Président

**Pour le comité de Vaucluse  
des Banques de la FBF**

**Pour le comité des Hautes-Alpes  
des Banques FBF**

**François Farrugia**  
Président

**Patrick Bouvier**  
Président